

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 16 AOÛT 2011

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Secrétaire(s) de séance :

Présents : Jean-Marie SAUNIERE; Daniel MESTRE; Yolande MILHE; Denis ROUCH; Jérôme HERVOUET; Michele PICARD

Absents : Rachel BALMAY; Heather MANN
Procuration: Rachel BALMAY à Jérôme HERVOUET

- AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : Monsieur le Maire donne lecture du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer. Le conseil municipal : *Emet des réserves quant au calendrier mis en oeuvre, considérant que la concomitance de la réforme territoriale et de la réforme fiscale rend difficile, à ce jour, l'étude d'impact financier et fiscal des propositions sachant que, par ailleurs, les conséquences en matière patrimoniale et en matière de personnel devront être traitées. * Exige que le délai, initialement prévu à la mi août 2011, pour se prononcer sur le projet de schéma Audois soit prorogé dans l'attente des éléments fiscaux et financiers et pour procéder à un examen exhaustif des conséquences induites par cette réforme. * Ne peut approuver la proposition de schéma départemental en l'état. Vote : UNANIMITE

- POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes doit rencontrer la société URBANE afin de faire avancer le projet, et que certaines communes doivent encore travailler sur leur PLU.

- POINT SUR LE LOTISSEMENT : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lot n°1 a été vendu et qu'un nouveau acheteur souhaite acquérir le lot n°4.

Pour extrait :

En Mairie, le Mercredi 07/09/2011

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

- POINT SUR LES SUBVENTIONS : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que :

* La demande de subvention pour " le plan d'épandage des boues " a été accordée Montant du projet HT : 3 356€

Part de l'agence : 1 678€; Part Département : 1 007€

* La demande de subvention pour " l'automatisation de la télégestion sur le réseau AEP " a été accordée Montant du projet HT : 13 848€; Part de l'agence de l'eau : 4 154€; Part du Département : 4 154€

* La demande de subvention " des remplacements des branchements en plomb et pose de compteurs a été refusée.

De plus Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'avant projet établi par la société COMPTEUR SYS concernant la mise en place d'un prétraitement de la station d'épuration de la commune. Ces travaux ont pour but l'amélioration du prétraitement ; la réhabilitation et la création de lits de séchage et l'amélioration de l'armoire électrique. Le montant de ces travaux s'élève à 47 366.64€HT soit 56 650.50€TTC

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide du Département de l'Aude et de l'Agence de l'eau pour l'attribution d'une subvention. Le montant de la dépense est évalué à 47 366.64€ se décomposant comme suit :

TRAVAUX : 47 366.64€ Plan de financement :

DOTATION DEPARTEMENTAL 40% : 18 946.64€

DOTATION DE L'AGENCE DE L'EAU 30% : 14 210.00€

FONDS PROPRES 30% : 14 210.00€

Le conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

- ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES : Ce point n'a pu être abordé vu que le projet " énergie bois " de la communauté de communes n'a pu aboutir.

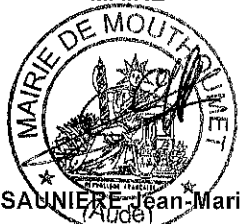
- BOIS ENERGIE : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet " énergie bois " de la communauté de communes n'a pu aboutir. L'ADEME n'a pas accordé la subvention.

- REPAS DE LA REGIE DES FESTIVITES : Monsieur le Maire fait un point sur l'animation du repas de la fête du 23 juillet 2011 en informant les membres du conseil municipal qu'il avait téléphoné à l'association " En Catimini " pour qu'ils améliorent leur prochaine prestation.

- REORGANISATION FONCIERE " CHEMIN COMMUNAUX " : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu les devis estimatifs des travaux des chemins communaux. Le montant des travaux s'élève à 166715.09€HT soit 199391.25€TTC. Monsieur le Maire rappelle que la subvention de ces travaux est de 70% du montant HT soit 116700.57€ et que la commune récupère 15.482% sur la TVA soit : 5058.93€. Il resterait à la charge de la commune : 77 631.75€

- DELIBERATION " PARC SOLAIRE DE LA CLAPE " : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du dépôt de permis de construire pour la centrale photovoltaïque, la commune n'ayant pas de PLU ou de carte communale, elle doit délibérer sur le fondement de l'exception prévue à l'article L111-1-2 4° du code de l'urbanisme.

Après lecture le conseil municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE - l'implantation du projet solaire de production d'électricité de la société SNC PARC SOLAIRE DE LA CLAPE est justifiée par l'intérêt de la commune.

MAIRE

SAUNIERE Jean-Marie
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU

Président :

Secrétaire(s) de séance :

Présents :

Absents :

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

au sens des dispositions de l'article L111-1-2 du code de l'urbanisme.

- DELIBERATION : TRANSFERT DE COMPETENCE " ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN ", A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MASSIF DE MOUTHOMET :

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la communauté des communes souhaite étudier les opportunités de développement des projets éoliens sur le territoire. La ZDE sera pour la communauté de communes et les communes un outil de développement maîtrisé de l'éolien. Les communes garderont quant à elles le choix de développer ou non les éventuels projets potentiels, ainsi que le choix des entreprises pouvant développer ces projets. Et que les communes doivent délibérer à leur tour pour approuver ce transfert de compétence. Vote : Pour : 1; Contre : 7. Le conseil Municipal n'approuve pas ce transfert de compétence.

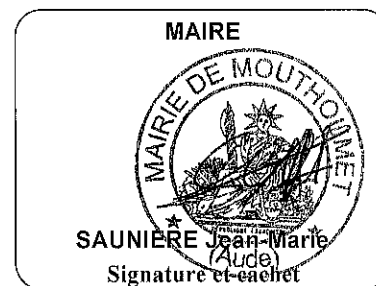
QUESTIONS DIVERSES :

- CHASSE : Monsieur Daniel MESTRE informe les membres du conseil municipal que les chasseurs de Laroque de Fa, représentés par Monsieur SASTRE Thierry souhaitent obtenir l'autorisation de faire une fosse sur la commune afin d'enfouir les viscères. Le conseil municipal décide de ne pas accorder cette demande. Vote : Pour : 2; Contre : 6

Pour extrait :

En Mairie, le Mercredi 07/09/2011

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

- EAU LA PRADE : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un devis de l'entreprise
AQUATECH pour la mise en place d'une boîte à clé au forage de la Prade.

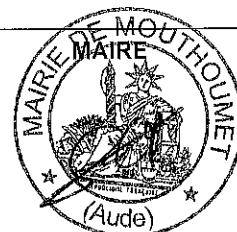
AQUATECH : 699.66€ TTC

Edf : 224€

Montant total des travaux 923.66€

Le conseil municipal souhaite étudier le projet afin d'amortir cette investissement.

- COURRIER DE Mr ET Mme BRARDA : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr et Mme
BRARDA souhaitent clôturer le jardin. Ils ont le matériel mais souhaitent de l'aide de l'employé communal. Vu la
charge de travail de l'employé communal le conseil municipal refuse d'accorder cette aide.



SAUNIÈRE Jean-Marie
Signature et cachet